



Référent Santé Sécurité au Travail

PROGRAMME

Public Visé :

Animateurs, chargés,
référents et responsables
sécurité
Responsables Qualité-
Sécurité et
Environnement
Préventeurs
Directeurs de sites
Responsables des
services généraux et des
ressources humaines
Salariés en charge de la
santé et Sécurité au
Travail

Prérequis :

Cette formation ne
nécessite aucun
prérequis, cependant
nous vous conseillons de
disposer de notions en
santé-sécurité au travail
pour un meilleur suivi de
la formation.

Durée :

35 h / 5 jours

Date et lieu :

Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :

4 minimum et
10 maximum

Références :

Programme de formation
conforme à l'article

INTITULÉ :

Formation Référent Santé Sécurité

OBJECTIFS :

- Connaître les principaux enjeux de la sécurité et de la santé au travail SST
- Évaluer les risques professionnels et identifier les facteurs de pénibilité
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de la santé - sécurité au travail : méthodologie de l'analyse des accidents du travail, la grille de positionnement et le document unique DUERP
- Définir et mener un plan d'action de mesures préventives et correctives adapté à son entreprise

CONTENU:

- Les aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels : • Le Code du travail, • Les jurisprudences, • Les recommandations de la CNAM,
- Les « acteurs » internes et externes de la prévention des risques professionnels : • La CNAM, l'INRS, • Le bureau prévention des CRAM/CARSAT, • L'inspection du Travail, • Le Service de Santé au Travail, • L'employeur, • Le CSE / la CSSCT, (...)
- La prévention du risque professionnel au sein de l'entreprise : • Notion de danger, • Notion de situation dangereuse, • Notion d'exposition, • Notion de risque,
- De l'identification du risque à l'évaluation des risques professionnels : • Les risques présents au sein de l'entreprise, • Probabilité, • Gravité, • Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- L'accident du travail, trajet,
- Les maladies professionnelles,
- La démarche « Prévention » : • Les principes généraux de prévention, • Les actions de prévention :- Structurelles,- Équipements de Protection,- Information et formation du salarié,
- Le rôle et mission(s) de l'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail.

L.4644-1 du code du travail, relatif à l'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail

SUIVI- EVALUATION :

_ Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.
Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc

Prix :

Nous contacter

Méthode pédagogique :

- Etudes de cas en sous-groupe, outils opérationnels
- Partages et retours d'expériences
- Apporter son document unique et un accident à analyser pour les travaux pratiques
- Visites terrain (en INTRA uniquement)

Encadrement-Formateurs :

➔ Nos formateurs ont une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné en qualité de Conseiller en prévention des risques professionnels, SSIAP3, Formateur SST

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



Modalités d'accès et contact :

L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact par :

- **Email : rj10formation@gmail.com**
- **Téléphone : 09 73 18 56 46**

Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.